



ARRETE
PORTANT LA COMPOSITION DU
COMITE D'HYGIENE ET DE
SECURITE

(C.H.S)
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TARN-
ET-GARONNE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE TARN-ET-GARONNE

Adm. BB
Arrêté SDIS N° 2011 - 582

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004,

Vu les décrets 85-565 modifié du 30 mai 1985 sur les CTP et 85-603 modifié du 10 juin 1985 fixent les règles d'hygiène et de sécurité applicables ainsi que l'exercice de la médecine professionnelle et préventive dans les collectivités territoriales, les établissements publics employant des agents territoriaux.

Vu le décret n° 2003-1118 du 19 novembre 2003 modifiant certaines dispositions relatives aux comités techniques paritaires, aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2005-1159 du 13 septembre 2005 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ;

Vu l'arrêté du 04 mars 2008 fixant la date des élections aux C.A.P, C.T.P, C.H.S des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 20 juin 2008 relative aux élections des représentants du personnel au C.A.P, C.T.P, C.H.S des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire ministérielle n° 2011-33 du 15 février 2011 ;

Vu la délibération n° 3 du conseil d'administration du SDIS du 16 mai 2011 ;

Vu la délibération n° 4 du conseil d'administration du SDIS du 16 mai 2011 ;

Vu la décision de monsieur le président du conseil d'administration quant à la désignation par ses soins des représentants du service départemental d'incendie et de secours aux différents comités et commissions ;

Vu le départ en retraite du major Daniel NOUAILLAC le 9 juin 2011, le départ pour mutation du caporal-chef Thierry SANCHEZ, la démission du sapeur Alain ESTEVE, sapeur-pompier volontaire, le 1^{er} juillet 2011 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

A R R E T E

Article 1 : **Le comité d'hygiène et de sécurité** des services d'incendie et de secours de Tarn et Garonne comprend, sous la présidence de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Tarn-et-Garonne :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE :

MEMBRES REPRESENTANT L'ADMINISTRATION

Titulaires

Monsieur Jean-Michel BAYLET
Monsieur Jacques TABARLY
Monsieur Joël CAPAYROU
Monsieur José GONZALEZ
Monsieur Jean-Luc DEPRINCE

Le Directeur Départemental du SDIS

Suppléants

Monsieur Raymond MASSIP
Monsieur Christian ASTRUC
Monsieur Jean Pierre QUEREILHAC
Monsieur Gérard BOUTON
Monsieur Patrick MARTY

Le Directeur Adjoint du SDIS

MEMBRES REPRESENTANT LE PERSONNEL

Titulaires :

Caporal-chef Christophe DEFREMONT
Monsieur Franck GROS
Madame Sandra NAEGELY
Adjudant-chef Thierry GINESTET
Commandant Laurent GINESTET
Commandant Eric RASTOUIL

Suppléants :

Monsieur Laurent MONTOLIO
Sergent-chef François LOPEZ
Monsieur Eric COULON
Caporal-chef Laurent GASTOU
Capitaine Pierre REDON
Adjudant Dominique MANZONI



MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE :

Le médecin –chef du service de santé et de secours médical
Le coordonnateur du bureau hygiène et sécurité du SDIS de Tarn et Garonne
A.C.M.O. (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité)
A.C.F.I. (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)

MEMBRES REPRESENTANT LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

MEMBRES TITULAIRES

- Caporal-chef Laurent BILHERAN, centre de secours principal de St Nicolas de la Grave,
- Major Michel FOSSIER, centre de secours d'Albias,
- Sergent Jean-Luc BEGUE, centre de secours de Verdun,
- Infirmière Sandrine SUDRE, centre de secours principal de Montauban

MEMBRES SUPPLEANTS

- Adjudant-chef Erick COMBEDOUZOU, centre de secours de Montaigu,
- Infirmière Audrey VAISSIERE du centre de secours de Moissac

Article 2 : l'arrêté modificatif SDIS n° 2010-699 du 14 décembre 2010 portant désignation des membres du comité d'hygiène et de sécurité du service départemental d'incendie et de secours est abrogé.

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS.

Montauban, le 1^{er} juillet 2011

Le président du conseil d'administration,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Michel Baylet".

Jean-Michel BAYLET